

Québec, le 2 avril 2014

Monsieur Len Even  
Directeur général  
Collège Marianopolis  
4873, avenue Westmount  
Westmount (Québec) H3Y 1X9

## **Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 13 mars 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le suivi que le Collège Marianopolis a apporté à la recommandation contenue dans le rapport d'évaluation institutionnelle publié par la Commission en octobre 2004.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission a recommandé au Collège de clarifier au plus tôt les mandats et la composition de ses diverses instances en visant à simplifier sa structure afin d'assurer son avenir. Dans le cadre de son suivi, le Collège fait état des actions entreprises et complétées ainsi que de celles à venir afin de pallier les lacunes soulevées dans la recommandation.

En septembre 2004, le conseil d'administration s'est donné le mandat, par l'intermédiaire d'une résolution adoptée à l'unanimité, de réviser et de rationaliser sa structure organisationnelle. Au terme d'un plan d'action et après de larges consultations menées auprès de la communauté du Collège, le conseil d'administration a adopté, en septembre 2005, un nouvel organigramme.

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, le conseil d'administration a entrepris la révision des règlements et des politiques du Collège. Ce processus a entre autres mené à l'adoption du Règlement n°1 du Collège en octobre 2007. Dans ce document, la composition et les mandats des instances et des comités du Collège sont clairement précisés. Les articles de ce règlement concernent notamment le fonctionnement du

conseil d'administration, de la Commission des études, du Comité exécutif, de sous-comités du conseil d'administration et d'instances statutaires du Collège.

Au cours des années subséquentes, le Collège a négocié sa transition vers une administration exclusivement dirigée par une corporation laïque. Ainsi, en remplacement de deux membres de la Congrégation de Notre-Dame, un nouveau directeur général et un nouveau directeur des études ont été embauchés, respectivement en 2009 et en 2012. Un nouveau modèle de gouvernance, adapté à la réalité actuelle du Collège et issu de larges consultations, a été adopté en juin 2013. Le Collège prévoit compléter la révision de ses règlements et de ses politiques au terme de l'année scolaire 2014-2015.

À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission considère que les actions posées par le Collège Marianopolis, d'une part, répondent adéquatement à la recommandation formulée lors de l'évaluation institutionnelle et, d'autre part, contribuent à améliorer la qualité de la gestion du Collège. La Commission estime donc que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Christian Corno, directeur des études